

AFFAIRE N° 6. - Acquisition d'une parcelle de terrain de 120 m² à distriare de la propriété de M. Roland GAUD à Saint-Denis, derrière l'Hôtel de Ville (ancienne propriété de Madame François ALEZAN). Prix proposé: 1.600.000 Frs CFA pour le terrain et les dépendances qui y sont construites

Monsieur PICARD donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune s'est déjà rendue acquéreur d'une parcelle de 59 m² qui avait été distraite de la propriété de Mme François ALEZAN située derrière l'Hôtel de Ville. Ce terrain était destiné à l'aménagement d'un passage entre la cour de l'Hôtel de Ville et la propriété VERDIN devenue propriété communale depuis 4 ou 5 ans.

En raison des difficultés rencontrées auprès de Madame ALEZAN pour la vente de toute son arrière cour, l'administration communale avait dû se contenter de 59 m².

Il y a quelques mois de cela, nous avons appris qu'elle avait vendu sa maison à M. TIMOL. Interrogé sur le point de savoir s'il accepterait de nous vendre son arrière cour, Monsieur TIMOL avait fait de grandes promesses, mais en définitive, il a préféré vendre sa propriété à M. Roland GAUD sans l'avertir bien entendu des propositions qui avaient été faites par la Commune.

Interrogé, à nouveau, à ce sujet par l'administration communale, M. GAUD lui a fait savoir qu'il accepterait de céder 122 m² de son arrière cour pour nous rendre service sur la base de 8.195 Frs le m².

Je crois devoir vous rappeler Mesdames et Messieurs que nous avons fait l'acquisition des 59 m² du terrain de Mme ALEZAN sur la base de 6.700 F. le m².

Compte tenu de ce que cette transaction a eu lieu il y a trois ans, le prix proposé par M. GAUD paraît correct.

Par ailleurs, il faut considérer que sur ce terrain sont construites des dépendances (2 chambres et un garage) que M. GAUD devra démolir et reconstruire à ses frais et pour lesquels il demande 600.000 Frs (prix correspondant au devis présenté par son architecte).

La dépense totale serait alors de 1.600.000 Frs. Cette opération nous permettra, sans recourir à l'expropriation, de réunir tous les terrains que nous possédons derrière l'Hôtel de Ville.

LE MAIRE. - Cette portion de terrain se trouve entre le terrain VERDIN et l'Hôtel de Ville. Le prix peut paraître exagéré, mais si nous avions procédé à l'expropriation nous aurions eu à supporter d'autres frais.

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.